

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

QUATRIEME ANNEE REPUBLICAINE.

QUARTIDI 14 Prairial.]

(Ere vulgaire).

Jeudi 2 Juin 1796.

Agitation des esprits en Angleterre, au sujet des nouvelles élections pour la nomination du parlement. — Nouvelles des Indes Orientales, sur l'expédition des Anglais contre les établissemens hollandais dans l'Inde. — Arrivée d'une flotte anglaise dans les Indes Occidentales. — Fête de la Reconnaissance et de la Victoire, célébrée à Bruxelles. — Ordre donné aux émigrés français de sortir du territoire du canton de Berne. — Résolution sur le paiement de la contribution foncière.

PRUSSE MÉRIDIONALE.

Du 15 mai.

Plusieurs régimens prussiens sont attendus dans ce pays & doivent y être cantonnés. Le roi a fait faire une carte militaire & topographique des deux prusses orientale & occidentale, afin de déterminer d'une manière positive la partie de la Pologne qui compose la propriété de sa majesté dans le dernier partage; on dit que les cours de Pétersbourg & de Vienne concourront aussi à la confection d'une carte générale qui constatera les nouvelles limites des trois états, mais on ajoute que ce travail ne sera terminé que lorsque des événemens ultérieurs auront décidé s'il n'y aura pas quelques changemens à faire dans la fixation des dernières limites.

S'il faut en croire des bruits qui prennent de jour en jour plus de consistance, notre cœur ne voit pas sans quelque inquiétude des liens d'intérêt réciproque se resserrer entre Vienne & Pétersbourg. On prétend que le cabinet autrichien ne dissimule plus les espérances qu'il a conçues sur l'assistance de la Russie pour repousser les calamités qu'il éprouve en Italie; on va même jusqu'à insinuer que Catherine a persuadé au ministère anglais qu'il étoit nécessaire qu'il aidât encore cette année la maison d'Autriche à continuer une guerre dont les chances tourneront au profit & de la constitution germanique & du grand plan formé contre la Turquie.

On écrit de la Volhynie que le général comte de Suwarow est déjà arrivé à Talexis, superbe château qui appartenait au comte Felix Poteki, chef très-renommé de la confédération de Targowitz, & que bientôt l'armée russe qui sera sous ses ordres va se mettre en mouvement.

Les lettres de Constantinople portent que, malgré les grands préparatifs hostiles que fait la Porte, le divan paroit désirer que la guerre ne s'allume pas dans ce moment, & que l'influence de la Russie est toujours prédominante.

Quoi qu'il en soit, c'est un spectacle bien digne d'at-

tention que cette double invasion, qui se prépare ou s'effectue au même moment, des nations du nord sur le midi de l'Europe. Les lettres d'Italie ne laissent plus aucun doute sur le succès de l'irruption des Français dans cette partie, & les mouvemens de la Russie annoncent que la Turquie va éprouver bientôt un sort à peu-près pareil; & moins que le despotisme russe n'éprouve des difficultés que la liberté française a toutes espérées en conquérant l'Italie, & que ce despotisme ne se trouve repoussé, ou par le despotisme oriental, ou par l'intérêt de tant de nations éclairées & intéressées à ne pas souffrir que deux despotismes se convertissent dans un seul, nuisible aux intérêts de tous les peuples libres.

A L L E M A G N E.

De Mayence, le 20 mai.

Hier, à sept heures du soir, la flottille, aux ordres de M. le lieutenant-colonel Williams, est revenue à Mayence. Cette flottille, forte de 9 chaloupes canonnières, porte 16 pièces de canon & 300 hommes d'équipage. Aujourd'hui à midi, elle a donné sur le Rhin un spectacle nouveau & intéressant, en exécutant, en présence de Mgr. l'archiduc Charles, plusieurs évolutions. S. A. R. a été saluée par des décharges nombreuses de l'artillerie des chaloupes. Leur nombre, leur force, leurs dispositions vraiment imposantes, & plus que tout les services qu'elles ont déjà rendus, sont des garans assurés de leur utilité prochaine.

Plusieurs régimens prussiens en garnison dans la Prusse méridionale, ont eu l'ordre de se tenir prêts à marcher.

On écrit de Manheim que ce matin trois bataillons de grenadiers sont partis pour l'armée.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 19 mai.

Il n'y a aucun doute que le parlement ne soit dissous d'ici à très-peu de tems. Toutes les intrigues pour les nouvelles

élections commenceront à s'agiter par-tout, mais plus sensiblement encore dans cette capitale & dans le comté de Middlesex qui y tient, que dans les comtés & les villes plus éloignées. On ne doute pas non plus que l'influence ministérielle ne domine les élections, à moins que les chances de la guerre ou quelque incident considérable ne change la disposition générale qui, à ce qu'il paroît, se montre toujours pour le soutien du ministre & la continuation de la guerre. Au reste, on ne sait pas encore quelle influence les événemens de la guerre d'Italie pourront avoir sur nos affaires intérieures.

On parle aussi de quelque changement dans le ministère, & d'une création de nouveaux pairs; mesure qui a toujours pour objet de fortifier la prérogative royale.

Il y a toujours de tems en tems en différens comtés des mouvemens populaires excités par la cherté des subsistances; l'esprit de parti profite aussi de cette circonstance pour exaspérer le mécontentement du peuple. Ce sera sur-tout dans les élections générales que les partis opposés exerceront leur influence diverse, & les résultats feront connoître ce que chacun d'eux aura perdu ou gagné de force.

Une lettre du brigadier général Nicols, datée de la Grenade le 28 mars 1796, annonce à l'amirauté que cet officier a emporté d'assaut le fort de *Port Royal*, dans cette île. D'autres lettres annoncent la prise de différens vaisseaux & corsaires français dans les mers d'Amérique.

Des nouvelles récentes des Indes-Orientales ont démenti l'avis qu'on avoit reçu de la prise de Batavia. Le 20 janvier dernier, cette place étoit encore aux Hollandais, & les Anglais n'avoient fait aucune disposition pour l'attaquer. Ils se sont emparés sans beaucoup de peine du port de Munor après la prise de Jaffnapataam, & l'on préparoit une expédition contre le riche établissement de Colombo, dont le colonel Stewart devoit avoir le commandement. On mande que Tippe reste en paix, mais qu'il ne faut pas compter sur une amitié très-sincère de sa part; il ne peut cacher sa jalousie & ses craintes sur l'accroissement de puissance & de territoire des Anglois dans l'Inde.

On a eu avis que la flotte partie dernièrement d'Angleterre pour les Indes occidentales, étoit arrivée presque en entier à la Barbade. On mande que la première expédition du général Abercrombie, qui commande les troupes de terre, sera contre Sainte-Lucie; ce n'est qu'après avoir repris cette île qu'il pourra s'occuper efficacement à rétablir la paix à la Grenade & à Saint-Vincent. Il paroît qu'on ne fera aucune tentative sur la Guadeloupe, & qu'on a renoncé à tout projet de conquête sur les îles françaises. On mande en même-tems que les Français rassemblent des forces considérables aux Cayes Saint-Domingue.

Les nouvelles des succès inconcevables des Français en Italie, ont causé un grand étonnement en général, & ont paru donner beaucoup d'inquiétude aux ministres. Il y a eu plusieurs comités à ce sujet, dont les résultats ne sont pas connus.

Fonds publics.

Banque, sans prix fixe. — 3 pour 100 consol. 66 $\frac{1}{4}$
— Emprunt impérial, 3 pour 100, 61 $\frac{1}{4}$.

BELGIQUE

De Bruxelles, le 10 prairial.

Tout est en mouvement sur les bords du Rhin pour

l'ouverture de la campagne; des forces considérables se portent sur le Hundsruok, où il paroît que les Français resteront sur la défensive, pendant qu'ils agiront offensivement sur la rive droite du Rhin où l'ennemi n'a laissé que très-peu de troupes, ayant porté la majeure partie de ses armées sur le Haut-Rhin, vers la rive gauche. Les généraux républicains ont donné l'ordre de s'emparer de tous les bateaux, chaloupes & autres bâtimens qui se trouvoient sur le Rhin, & de les amener sur la rive gauche; ce qui s'exécute avec succès. Il paroît, d'après les nouvelles dispositions, que le général Jourdan commandera en personne l'armée du Hundsruok, le général de division Kleber le centre de l'armée de Sambre & Meuse, & le général Lefebvre l'aile gauche, destinée à agir sur la rive droite. Du reste, les préparatifs sont immenses de part & d'autre, & les premiers coups qu'on se portera seront terribles. C'est après-demain que les hostilités recommenceront.

Le général Jourdan vient d'écrire aux administrations des départemens réunis, pour qu'elles procurent, sans délai, une assez grande quantité de charriots qui devront se rendre à Coblenz & à Trèves. Le département de la Dyle en fournira, pour sa part, deux cents cinquante.

On mande de Cologne que les Autrichiens ayant menacé de tirer sur des pontons que l'on vouloit envoyer par le Rhin à Coblenz, afin d'en faire un pont sur la Moselle, on s'est décidé, pour n'en pas courir les risques, à les envoyer à leur destination sur des charriots.

C'est aujourd'hui que se célèbre en cette commune la double fête dédiée à la Reconnaissance & à la Victoire. Dès la pointe du jour, toutes les cloches de la ville & des décharges répétées d'artillerie l'ont annoncée aux citoyens; la garnison a été rangée dès le matin en bataille sur les places & dans les rues qui devoient servir au passage du cortège, lequel est sorti de la maison commune vers onze heures du matin: il étoit composé de toutes les autorités civiles & militaires, escortées par des détachemens de la force armée; un char triomphal, orné d'emblèmes représentant les victoires de la république, suivait immédiatement après; la déesse de la Victoire y étoit assise. C'est dans cet ordre que le cortège s'est rendu au temple de la Loi, où divers orateurs doivent prononcer des discours analogues à la circonstance. Cet après-midi, il sera distribué de la viande & de la bière aux militaires de la garnison. Des tréteaux sont élevés dans la grande place, sur lesquels il sera placé de la musique au son de laquelle les citoyens & citoyennes sont invités d'aller danser.

FRANCE.

De Paris, le 13 prairial.

Il y a aujourd'hui beaucoup plus de tranquillité dans les esprits que tous les jours précédens. Le calme profond du peuple pendant la fête des Victoires, le genre de discours qu'il tenoit, ont déconcerté tous ceux qui avoient le projet de l'agiter, de le porter à des mouvemens, des crimes. Ce peuple que nous avons vu si agité, si tumultueux, ne s'étonne & ne s'émeut presque de rien. La hausse des denrées a été excessive depuis quelques jours. Le seul point qui occupe tout le monde aujourd'hui, qu'exerce toutes les têtes, est de se mettre au cours. Vos

ne rencontrez pas un ouvrier, pas une vendeuse de la halle, pas un enfant qui ne soit au fait du cours. Ce calcul absorbe toute l'attention, distrait de toute autre nouvelle. Il y a un cours apparent fixé pour l'échange de l'assignat; il varie de 12 à 13 mille francs : mais la vérité est qu'on trouve très-peu de louis à acheter; beaucoup de marchés, même dans le petit détail, se font en numéraire. A la fête des Victoires, tous les comestibles se vendoient & se crioient en numéraire.

Le directoire continue d'épurer les autorités constituées & les administrations des mauvais choix que lui avoit arrachés l'esprit de faction, dont il a été circonvenu lors de son installation. Les municipalités destituées des 1^{er}. & 3^o. arrondissemens, ont été remplacées par des citoyens qui jouissent presque tous de l'estime de leurs concitoyens. Ces choix sont les seuls qui puissent rattacher à l'exercice de l'autorité le respect & la confiance publique. Malheureusement des hommes très-estimables se refusent aux places qu'ils seroient les plus propres à bien remplir, par la crainte décourageante de ne pouvoir faire le bien. On peut leur adresser ces vers d'Horace :

Ut jugulent homines surgunt de nocte latrones;
Ut te ipsum servas non expergisceris?

« Quoi ! les brigands se lèvent la nuit pour vous égorger, & vous refusez de vous tenir éveillés pour vous sauver vous-mêmes. »

Nous apprenons dans ce moment que le canton de Berne vient d'ordonner à tous les émigrés français de sortir de son territoire.

L'insurrection que Collot d'Herbois & Billaud-Varennes avoient suscitée à Cayenne est heureusement apaisée : ils étoient parvenus à s'emparer de la confiance du commandant, & ils en avoient abusé pour consommer un soulèvement des noirs. Le complot a été découvert avant qu'il ait eu son exécution entière. Au reste, l'état de la colonie est déplorable.

Extrait d'une lettre particulière, traduite de l'anglais.

Le procès de *Kyd Wake*, dont vous me parlez, a été ridiculement annoncé dans quelques unes de vos gazettes, dont les auteurs défigurent d'ordinaire tous les faits, autant par ignorance que par des idées de populacerie. J'étois à Londres lorsque ce *Kyd Wake* fut jugé au banc du roi. Il étoit accusé d'avoir hué, sifflé, fait des grimaces au roi lorsqu'il se rendit à Westminster pour l'ouverture du parlement, crié *point de guerre, à bas George*, & tenu d'autres propos très-séditieux. Plusieurs témoins furent positifs contre lui; les jurés le déclarèrent unanimement coupable; mais la prononciation de la sentence fut différée. Je lis dans les papiers anglais que le jugement a été rendu le 7 mai, & que cet homme a été condamné à être exposé plusieurs jours au pilori, à être enfermé cinq ans dans une maison de force, & à donner caution de sa bonne conduite pendant dix ans. Quelques-uns de vos gazetiers, qui paroissent toujours prêts à injurier les rois

de loin, ont trouvé horrible qu'on traitât si cruellement un *patriote énergique*, qui a eu le courage de faire des grimaces à son roi; ils l'ont même justifié en disant comme lui que ces grimaces étoient des mouvemens convulsifs qui lui étoient naturels & dont il n'étoit pas le maître; ils n'ont pas fait attention que les cris *d'à bas George* ne sont pas des convulsions involontaires; qu'à d'ailleurs ce *Kyd Wake* est connu pour un mauvais sujet, instrument soudoyé par un parti; enfin que les jurés anglais qui l'ont condamné sont de la même trempe que ceux qui ont acquitté Horne Tooker & les autres membres des sociétés populaires, poursuivis avec tant d'acharnement par Pitt armé de tout le crédit de sa place & de l'or dont il dispose. Je ne suis pas suspect; citoyen de la république la plus libre du monde, j'ai combattu pour la liberté contre la royauté; je trouve donc excellent qu'on se passe de rois; mais je trouve bon aussi que les peuples qui veulent être gouvernés par un roi ne veuillent pas qu'on avilisse celui qu'ils reconnoissent pour le représentant de la majesté nationale & le dépositaire de la force publique. Il y auroit à cela une horreur inconcevable. Contentons-nous d'être plus sages & plus libres que les autres, & soyons bien sûrs que cette ignoble manie d'injurier les gouvernemens & les nations ne convient ni au bon sens de l'homme raisonnable ni à la dignité de l'homme libre.

Vous êtes le maître de faire de cette lettre l'usage que vous voudrez; si vous la publiez, vos journaux de 89 me traiteront de chouan déguisé; la *Sentinelle* me proclamera évidemment complice des conspirateurs de prairial, de vendémiaire, de floréal & *tutti quanti*. Je prends mon parti; je pars cette nuit; je ne lirai pas toutes ces carnagiales; & je vais mettre l'Océan entre vos politiqués de taverne & moi. Mais je ne cesserai de suivre de mon intérêt & de mes vœux la destinée de la France que j'aimerais toujours & la cause de la liberté qui fut mon idole. *Adieu.* E. W. F.

Procès fameux jugés avant et depuis la révolution.
Cet ouvrage présente le détail des circonstances qui ont accompagné le supplice des grands criminels & des victimes qui ont péri pendant l'exécration tyrannique de Robespierre. Il se trouve chez la citoyenne le Moyne, libraire, rue du Théâtre Français, n^o. 9, au coin de la place. Le tome onzième qui vient de paroître, contient les procès de Bailly, de Camille-Desmoulins, de madame Roland, de Philippeaux, de Joseph Lebon, de Girey-Dupré, &c.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 750 liv. en assignats pour trois mois, ou de 25 liv. en mandats.

Les Souscripteurs du 1^{er}. prairial qui n'ont envoyé que 500 liv., sont invités à nous faire passer 250 liv. pour l'augmentation de prix devenue indispensable, & sans laquelle les abonnemens de prairial ne pourront être servis que deux mois.

Aux termes du décret du 4 prairial, les assignats de 125 livres & au-dessus ne pouvant plus être échangés à Paris passé le 25 prairial qu'à raison de cent capitaux pour un, les abonnemens de 750 livres qui nous parviendront en assignats au-dessus de 100 liv. après le 20 prairial, ne vaudront que pour un mois. Nous devançons le terme fixé par la loi, afin d'avoir le tems nécessaire pour échanger.

Les abonnemens pour les pays étrangers ne peuvent être reçus qu'en numéraire, au prix de 9 liv. pour trois mois; 10 liv. pour six mois, & 50 liv. pour un an.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen DEFERMON.

Séance du 13 prairial.

La citoyenne Drouet s'adresse de nouveau au conseil pour obtenir la permission de voir son mari dans sa prison.

Colombelle représente que le corps législatif n'est pas chargé de la police des prisons; il demande en conséquence le renvoi au directoire exécutif, qui est ordonné.

La veuve de Fabre-d'Eglantine sollicite des secours de la bienfaisance du conseil.

On invoque l'ordre du jour.

Jean Debry s'y oppose; il expose que Fabre-d'Eglantine est mort victime de la tyrannie & il demande le renvoi de la pétition à une commission; il croit que le conseil doit à cette veuve le même accueil qu'il a fait aux veuves des représentans Brissot, Buzot & autres.

Le renvoi est ordonné.

Dauchy soumet au conseil la rédaction de la résolution sur la contribution foncière pour l'an 4^e.

En voici les articles.

Art. 1^{er}. La contribution foncière pour l'an 4^e est fixée en principal & sous additionnels à la même somme qu'en l'an 3^e.

II. Elle sera perçue sur les rôles de l'an 3^e; la cotisation de chaque propriété sera la même.

III. Tout contribuable imposé auxdits rôles, paiera pour chaque franc de cotisation, le prix de dix livres de bled froment en mandats.

IV. La contribution foncière sur les maisons d'habitation seulement, sera acquittée en mandats suivant la taxation de l'an 3^e.

V. Pour l'approvisionnement des armées, le directoire exécutif pourra faire payer une partie de la contribution foncière en grains & fourrages.

VI. Les livraisons seront faites dans les magasins de la république, en acquittement de la contribution, & au prix de ces denrées en 1790.

VII. Les contribuables qui s'acquitteront en denrées, seront tenus de les conduire au magasin qui leur sera indiqué, pourvu qu'il ne soit point éloigné de plus de trois lieues; ils ne recevront aucune indemnité.

VIII. La contribution qui ne sera point perçue en denrées, sera payée en valeur représentative, moitié avant le premier thermidor prochain, & le surplus avant le premier frimaire suivant.

IX. Le directoire exécutif déterminera, d'après le besoin du service & la possibilité des livraisons, les époques des paiemens en denrées. Ils seront complétés avant le premier frimaire.

X. Le directoire exécutif fera parvenir tous les mois au corps législatif le tableau du prix des grains dans l'étendue de la république, & le corps législatif fixera tous les trois mois le prix moyen du bled-froment, qui servira de règle pour le paiement de la contribution qui n'est pas payable en denrées.

XI. Ce prix demeure fixé pour les paiemens qui seront faits jusqu'au premier fructidor prochain, à la livre de bled-froment.

XII. Les contribuables en retard de payer dans les délais fixés, y seront contraints dans les formes ordinaires.

XIII. Les contribuables qui se trouveroient taxés au-dessus du quart de leur revenu, pourront se pourvoir à l'administration municipale de canton, qui nommera quatre notables pour vérifier la demande, donner chacun leur avis séparément & par écrit, & rapporter procès-verbal de leur vérification; laquelle devra porter sur tous les biens du contribuable dans la commune; entendra le commissaire du pouvoir exécutif; ordonnera la réduction, s'il y a lieu; & en ce cas, adressera sa délibération & les pièces à l'administration départementale, pour être confirmée, réduite ou rejetée.

XIV. Le directoire exécutif fera imprimer & publier les états détaillés des recettes & emplois de la contribution en nature de l'an 3.

Les trois premiers articles sont adoptés; l'article IV, sur la proposition de Treillard, est renvoyé à un nouvel examen de la commission.

Cambacérés obtient la parole sur l'article V; il craint que la faculté accordée au directoire de faire payer une partie des départemens en nature, ne l'expose à des surprises & par suite à des actes arbitraires; il demande que le directoire exécutif soit tenu de faire connaître les départemens qu'il aura désignés pour cette espèce de paiement; par ce moyen les erreurs où il sera entraîné pourront être connues & redressées.

Plusieurs membres appuient & développent les idées présentées par Cambacérés.

Gibert-Desmolières est d'avis qu'il suffiroit de restreindre la faculté accordée au directoire exécutif, & de ne l'autoriser à percevoir en nature que la moitié de la contribution foncière.

L'amendement présenté par Gibert-Desmolières est adopté.

La discussion s'est encore prolongée & divers articles ont été adoptés.

Un message du directoire exécutif a causé une interruption.

Le président annonce que ce message contient de nouvelles pièces relatives à la conspiration & au représentant du peuple Drouet.

Le président consulte le conseil pour savoir s'il veut renvoyer ces pièces à la commission ou se former en comité général, pour en entendre la lecture.

Le conseil adopte cette dernière proposition, & se forme en comité général.

CONSEIL DES ANCIENS

Présidence du citoyen LEBRUN.

Séance du 12 prairial.

Après la lecture du procès-verbal de la séance d'hier; aucun rapport n'étant prêt, le conseil s'ajourne à demain.